

Réunion feuille de route du 13 décembre 2017 (action publique 2022)

Conformément à l'engagement du ministre, cette réunion avait pour objet un point d'information sur ce que le ministère porte dans le cadre des travaux engagés par le comité action publique 2022 ainsi que sur les interrogations du CAP 2022 (comité action publique 2022).

L'administration nous rappelle qu'à ce stade l'histoire n'est pas écrite, que les informations partagées ne valent qu'à ce jour, que les propositions émanent de plusieurs canaux et sources et qu'elles peuvent diverger. **Nous reprenons ici les dires de l'administration lors de cette réunion.**

Sur le calendrier

Les propositions du comité action publique 2022 sont attendues pour la fin 2017 ou le début d'année 2018. Elles s'inspireront des auditions faites et des différents rapports existants (inspections, cour des compte...). Ces propositions seront ensuite discutées avec le ministre au regard de chacune des politiques et feront ensuite l'objet d'un arbitrage du 1^{er} ministre.

Au terme du 1^{er} semestre 2018, la mise en œuvre du plan de transformation du ministère sur les politiques publiques et les mesures transverses arrêtées débutera.

Sur les politiques publiques

Le ministère, comme il nous avait déjà été dit en comité technique ministériel (CTM), n'est concerné que par les travaux du groupe 3 qui regroupe les politiques du logement, de l'énergie, du transport, de l'agriculture et de la forêt) et ceux du groupe 5 sur l'enseignement. Le ministère a fourni au comité des éléments concernant les effectifs et les charges.

Peu de remontée sur l'enseignement sinon que le ministre a rappelé, lors de son audition par le comité, son attachement à la spécificité de l'enseignement agricole et qu'il reste vigilant sur le sujet.

Sans surprise **pour les politiques publiques de l'agriculture**, le comité s'est intéressé au « qui peut le faire à la place du ministère », la décentralisation semblant être le crible le plus structurant. Le comité a cependant entendu que le travail sur les missions avait déjà été fait au MAA, hors missions communautaires qui ne peuvent faire l'objet de réforme au seul niveau national. **Le volet forêt** n'a pas été abordé par le comité sinon sur la fiscalité forestière principalement à objet patrimonial pour lequel il a demandé au ministère de revoir le sujet.

Les interrogations du comité ont portées sur :

- **l'allègement des charges** (le coût des politiques est donc passé au crible et par exemple pour le sanitaire, il est constaté que les sommes engagées ne sont pas énormes au vu des besoins) ;
- **les dépenses fiscales** au travers des exonérations ;
- **le FEADER**. La décentralisation du FEADER a paru étrange au comité. A noter que sur ce point les exécutifs régionaux ont des points de vue divergents et que le ministre, lors de son audition a tenu la position dont il nous avait fait part en CTM.

SNUITAM-FSU

DRAAF - 15 avenue de Cucillé 35047 RENNES Cedex 9

Tél : 02 99 28 22 99

www.snuitam-fsu.org

snuitam@snuitam-fsu.org

- **Le compte d'affectation spécial au développement agricole et rural CASDAR**), à savoir : s'il était bien ciblé ?, s'il n'y avait pas de doublon ? Ce compte d'affectation est alimenté par une taxe que les agriculteurs versent sur leur chiffre d'affaire. Il représente un levier important pour faire évoluer les pratiques des agriculteurs en vue de répondre aux enjeux liés à l'innovation et à la transition agro-écologique de l'agriculture française.
- **Les chambres d'agriculture** pour lesquelles le comité s'est demandé si **un recentrage** sur des missions de service public n'était pas envisageable .

Ce que le ministre a soutenu devant le comité

La politique agricole commune (PAC) qui permet de répondre aux standards environnementaux et sanitaire dans un contexte de changement climatique. Il a également **défendu le cofinancement de certaines aides**, gage de coût moins élevés. Le comité a recommandé un meilleur ciblage des aides et une meilleure gestion des risques. Il n'y aurait donc pas de big-bang à attendre.

Partant du principe que l'on faisait moins de **contrôles** qu'ailleurs, le ministre a soutenu **l'introduction d'une redevance ou taxe sur certaines entreprises** (comme cela se fait au Danemark ou au pays bas) **pour financer une partie des contrôles officiels** afin de conforter la force de frappe des services. Pour le comité, si cette proposition était retenue, elle devrait être appliquée à d'autres ministères.

Pour conclure sur le chapitre des politiques publiques agricole et alimentaire, le ministère met en œuvre des politiques dépendant du niveau européen qui se discutent tous les 7 ans et ne peuvent être réformées par une seule des parties prenantes et des missions régaliennes. Il peut donc se construire un horizon sur les missions agriculture et alimentation.

Sur les chantiers transversaux

Le numérique

Les pistes proposées par le ministère partent du principe que le numérique n'est pas un objectif en soi mais un sous ensemble du chantier de simplification (pour les agents et les usagers qui sont amenés à l'utiliser :

- La priorité est donc à mettre sur les outils du quotidien des agents (messagerie, téléphone, visio, réseau) avec une amélioration attendue dans le cadre du nomadisme et du télétravail.
- Il faut poursuivre le développement des télé-services et leur enrichissement (faire en sorte que les usagers puissent utiliser d'autres produits comme le téléphone intelligent.
- Il faut également appliquer le « dites le nous une fois » ce qui nécessite le consentement des usagers et une coopération inter-services et entre administrations.

La simplification et la qualité du service

En préalable, il a été rappelé que le sujet de la simplification était déjà traité au ministère, qu'il était à approfondir et à compléter, que le service public s'adapte sa création et que ce chantier ne concernait pas uniquement les usagers mais également les agents.

Les défis

- Réguler la quantité et améliorer la qualité des prédictions administratives via une charte de rédaction.
- Exploiter au maximum les ressources numériques
- Conjuguer simplification au bénéfice des usagers et des agents.

SNUITAM-FSU

DRAAF - 15 avenue de Cucillé 35047 RENNES Cedex 9

Tél : 02 99 28 22 99

www.snuitam-fsu.org

snuitam@snuitam-fsu.org

Les contraintes

- La complexité politique européenne (l'exercice de simplification doit se faire en amont du round européen).
- Le tempo des mesures car des surcoûts sont possibles.
- La diversité des usagers du ministère.

Les orientations

- Associer les services opérationnels à la création des normes.
- Renforcer la pédagogie de la norme avec la poursuite des travaux du comité de rénovation des normes agricoles (CORENA). Diffuser des éléments de langage avec une chronologie à définir et adaptée. Offrir un accompagnement renforcé via des questions/réponses.
- Tirer les bénéfices de la transformation numérique avec le « dites le nous une fois ».
- Impliquer les agents dans les procédures de simplification.
- Finir d'évaluer ce qui s'est passé avec PAMPA.

Modernisation de la gestion financière

Le travail se fait en commun avec les représentants de l'administration des autres ministères.

Les enjeux de ce chantier

- Réaffirmer la pluriannualité des finances publiques.
- Rendre responsable le gestionnaire (le ministre) de ses crédits.
- Reprendre la chaîne de la dépense et cibler les révisions nécessaires.

Propositions portées par le MAA

Le ministère n'a pas remis en cause la LOLF mais s'est penché sur les améliorations possibles et les axes qu'il voulait voir creuser.

- La dématérialisation de la chaîne de dépenses.
- Le développement de l'utilisation de la carte achat (car coût exorbitant des actes chorus)
- La révision du passage en service facturier (nécessité parfois d'être vu par le prescripteur) et possibilité de ne pas y soumettre la totalité des dépenses.
- L'amélioration de l'outil chorus qui n'est pas ergonomique et manque de fonctionnalités.
- Une simplification des procédures pour les petites dépenses tout en ayant des règles vigilantes quand il y a des enjeux.

Ressources humaines

La demande de la DGAF qui pilote ce groupe était que le ministère exprime ses préoccupations et indique bien ce qui était du ressort de la DGAF. Les propositions du ministère se sont articulées autour de deux thèmes : le maintien des compétences techniques et l'amélioration de l'efficacité de la gestion des ressources humaines.

Sur le maintien des compétences techniques

- Arriver à mieux recruter (faire connaître les métiers, compléter l'action interministérielle par une action propre sur les corps du ministère).
- Adapter la voie de recrutement par une évolution de la nature des concours (3ème voie, expérimentation de recrutement sur titre et travaux).

- Résoudre la problématique des zones non attractives. A savoir que cette problématique est portée par l'ensemble des ministères d'où une interrogation sur des modalités de recrutement particulières.
- Accueillir des apprentis et les titulariser via différents biais.
- Professionnaliser la procédure de recrutement des agents non titulaires.
- Appliquer l'égalité de traitement pour les agents qui exercent les mêmes fonctions (exemple : enseignement public et privé).
- Maintenir l'effort de formation et s'appuyer sur les outils interministériels.
- Accompagner les managers (mobilisation, formation)
- Maintenir les compétences.
- Poursuivre le plan de requalification de C en B.
- L'administration nous fait savoir que le réseau d'appui aux personnes et aux structures (RAPS) intéresse les autres ministères.

Sur l'efficacité des ressources humaines

- Engagement du ministère sur RENOIR
- Dématérialisation des bulletins de salaire
- Baromètre social à faire vivre dans le temps
- Egalité diversité

Organisation territoriale

Le MAA est bien un ministère des territoires. Sur l'état des lieux le ministère a rappelé les chantiers précédents : arrêt de l'ingénierie, décroisement des effectifs, réforme régionale menée de manière importante et à laquelle il faut donner le temps d'instiller.

Importance que le ministère puisse se recentrer sur ses missions cœur de métier (PAC et sécurité sanitaire).

- Nécessité de trouver une solution de gestion pour le FEADER puisque 87% des concours nationaux sont assurés par l'Etat
- Trouver des leviers pour conforter les missions de contrôles sanitaires au vu de l'attente des citoyens
- Pour la PAC, élément majeur de l'action de nos services, il faut rester vigilant sur les risques d'apurement et associer les agents à l'élaboration des procédures avant leur mise en œuvre
- L'interrogation porte sur la répartition de ces missions entre le niveau régional et départemental avec le souci de trouver une solution harmonisée en interministériel (vigilance à avoir sur la mutualisation et le périmètre).

Le SNUITAM-FSU a noté les informations données et à ce stade n'a pas fait de commentaire sur le fond étant donné l'absence de visibilité globale . Nous avons cependant réitéré notre demande de séparation du rôle d'appui aux personnes des IGAPS de celui d'appui aux structures si les autres ministères souhaitent mettre en place ce type de réseau dans le cadre du chantier transversal ressources humaines. Nous avons affirmé, suite à la demande d'une organisation syndicale de la mise en place de mesures d'accompagnement pour les personnels que pour notre part, nous ne doutons pas que si des restructurations devaient se faire, des mesures d'accompagnement, gage de paix sociale, seraient mises en place. Et en effet, cela est prévu : contractualisation de plans d'accompagnement avec le ministère des finances.

Nous vous tiendrons informé dès que nous aurons des informations supplémentaires et restons vigilants sur l'évolution de l'implantation territoriale des services.

SNUITAM-FSU

DRAAF - 15 avenue de Cucillé 35047 RENNES Cedex 9

Tél : 02 99 28 22 99

www.snuitam-fsu.org

snuitam@snuitam-fsu.org